



VILLE DE LEFOREST

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST  
Vu le Code des Collectivités Territoriales  
Vu le Code de la Route  
Vu la demande présentée par **les Services Techniques de Leforest**,  
62 790 Leforest en date du 2 Septembre 2022, relative à occuper le  
domaine public pour le stockage des chalets de Noël sur la Place  
Salengro à Leforest.

**Considérant** qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter la manutention sur la place Salengro, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres devant l'adresse précitée.

ARRÊTÉ N° 2024/146

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
RELATIF AU STOCKAGE DE CHALETS**

- Article 1** Les **Services Techniques** sont autorisés à occuper le domaine public pour **le stockage de chalets** sur la Place Roger Salengro à Leforest, **A partir du Vendredi 13 Décembre 2024.**
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur les places de stationnement définies par un barriérage aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de Leforest.
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** Monsieur le responsable des Services Techniques,  
Monsieur le Commissaire de Police  
Le Service de la Police Municipale  
Madame la Directrice Générale des Services  
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, le 9 Décembre 2024.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la publication le 10/12/2024

*Le Maire,*

**Christian MUSIAL**



Toute correspondance doit être adressée à :  
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)

